Pratique

Combien ça coûte ?

L'ensemble des tickets et abonnements Zest est accepté sur les services MobiZest.

Le pass «unité» est en vente auprès du conducteur sur simple demande.
Les accompagnateurs bénéficiant du statut médical voyagent gratuitement avec le client utilisateur du service.

Les accompagnateurs ponctuels sont autorisés à bord mais doivent s'acquitter d'un titre de transport.

Les conducteurs peuvent communiquer entre eux !
En montant dans le véhicule ou dans le bus de ligne **merci de signaler au conducteur votre correspondance** ligne régulière Zest / service MobiZest.

Bus équipés
Tous les bus de lignes régulières Zest disposent de rampes permettant l'accès aux utilisateurs de fauteuils roulants.

Les conducteurs MobiZest
sont spécialement formés aux services de transport de personnes à mobilité réduite.

MobiZest fonctionne du lundi au dimanche de 7h15 à 19h45

MobiZest vient vous chercher !

Informations à la boutique Zest
Gare routière de Menton
Avenue de Sospel
06500 MENTON
Du lundi au vendredi
de 8h à 18h
les samedis et dimanches
de 9h à 12h30 et de 13h45 à 18h

Renseignements Allo MobiZest
N° Vert 0 800 740 538
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE
ou sur **www.zestbus.fr**

© zelda - 13.1505 - imprimé sur papier 60 % recyclé - FSC

MobiZest
Transports de la Riviera Française
pour personnes à mobilité réduite

Beausoleil
Castellar
Castillon
Gorbio
La Turbie
Menton
Moulinet
Roquebrune -Cap-Martin
Sainte-Agnès
Sospel

un zeste d'aide pour la mobilité de tous !

N° Vert 0 800 740 538
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

À compter du 2 septembre 2013

Communauté de la Riviera Française

Zest
Transports de la Riviera Française

Comment réserver ?

Via une opératrice téléphonique N° Vert 0 800 740 538
Les réservations sont possibles du lundi au vendredi de 8h à 18h, le samedi de 9h à 18h
Sur le serveur vocal : 24h/24 N° Vert 0 800 740 538
Sur www.zestbus.fr : 24h/24 *(Une confirmation de réservation est effectuée auprès de chaque voyageur)*

Les réservations s'effectuent la veille pour le lendemain jusqu'à 18h.
Attention : pour des déplacements le lundi, les réservations sont assurées jusqu'au samedi 18h. Les dimanches et jours fériés, les réservations ne sont possibles que par internet et serveur vocal, pour le lendemain.

MobiZest, le service de transport à la demande pour les personnes à mobilité réduite de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française.

MobiZest
Mode d'emploi

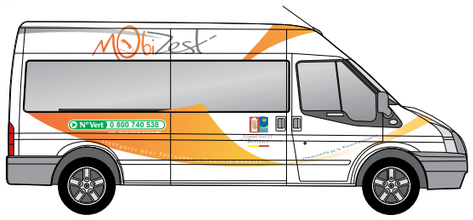

Qu'est-ce que MobiZest ?

C'est un service de transport en commun, à la demande, et de porte à porte.

Il est **ouvert à toute personne handicapée,** résidant dans l'une des 10 communes de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française et ne pouvant emprunter le réseau classique de transport public urbain Zest.

MobiZest, pour qui ?

Les personnes ayant-droit au service **MobiZest** sont :

1 les personnes titulaires d'une carte d'invalidité à 80% *(mal et non-voyant)*, d'une carte européenne de stationnement ou d'une carte 3e catégorie Sécurité Sociale.

2 les personnes accréditées par la Commission d'Accessibilité au Service **MobiZest**.

Comment en bénéficier ?

La Commission d'Accessibilité au service est chargée d'examiner la situation des personnes.

Les dossiers peuvent être retirés directement auprès du réseau Zest, à la boutique, par courrier ou sur internet, rubrique MobiZest.

Premier cas : accès de plein droit

Pour les personnes titulaires d'une carte d'invalidité portant la mention "priorité pour personne handicapée": s'adresser à la boutique Zest qui vous remettra le formulaire à remplir *(accompagné d'une photo, de la photocopie de la carte d'invalidité, des photocopies des justificatifs demandés, etc.)*.

Dès le dépôt de ce dossier, la carte d'accréditation sera délivrée sous réserve de la validation de principe de la commission d'accessibilité à MobiZest. La durée de cette carte varie en fonction de la date de validité de la carte d'invalidité.

Deuxième cas : accréditation sur avis de la commission

S'adresser à la boutique Zest qui vous remettra un dossier d'inscription qui devra être accompagné de l'ensemble des pièces justificatives de votre situation : type de l'handicap, durée de celui-ci, situation vis-à-vis de la Sécurité Sociale, besoins en mobilité et d'un courrier de demande.
Votre dossier sera soumis à la commission d'accessibilité, qui le validera en fonction des contraintes d'exploitation, des critères médicaux et de votre situation personnelle.
Vous serez ensuite informé de la décision favorable ou non, de la commission.